

sa faveur en France, pour quinze ans, le 24 janvier 1855 ;

10° Au sieur G.-H.-A. Pécol, représenté par le sieur X. Raclot, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 7 mai 1855, pour une machine motrice à vapeur d'éther avec injection du liquide générateur dans le cylindre, brevetée en sa faveur en France, pour quinze ans, le 8 mars 1855 ;

11° Au sieur Ed. Pettitt, représenté par le sieur H. Biebuyck, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 7 mai 1855, pour des perfectionnements apportés dans les machines à filer le coton et les autres matières filamenteuses, brevetés en sa faveur en Angleterre, pour quatorze ans, le 50 novembre 1854 ;

12° Aux sieurs G.-F. Wilson et G. Payne, représentés par le sieur A. Stoclet, à Bruxelles, un brevet de perfectionnement, à prendre date le 9 mai 1855, pour des perfectionnements dans la distillation des matières grasses et huileuses, brevetés en leur faveur le 14 décembre 1854 ;

13° Au sieur F. Burke, représenté par le sieur A. Stoclet, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 9 mai 1855, pour des appareils propres à extraire les fibres ligneuses du plantain, de la banane, etc., brevetés en sa faveur en France, pour quinze ans, le 5 mai 1855 ;

14° Aux sieurs F. Leloup et P.-C. Izart, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 10 mai 1855, pour un procédé servant à retirer la laine des chiffons ou déchets dans lesquels il se trouve du coton ou du lin, breveté en leur faveur en France, pour quinze ans, le 25 février 1855 ;

15° Aux sieurs J.-P. De Frontin et F. Gracie, représentés par le sieur E. Legrand, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 7 mai 1855, pour des perfectionnements dans la fabrication du papier et du carton, brevetés en leur faveur en France, pour quinze ans, le 5 décembre 1854 ;

16° Au sieur P.-J. Dony, à Seraing, un brevet d'invention, à prendre date le 9 mai 1855, pour un parachute des mines ou arrête-cuffat ;

17° Au sieur L.-V. Helin, pharmacien, à Bruxelles, un brevet d'invention à prendre date le 10 mai 1855, pour la préparation d'une résine blanche ;

18° Aux sieurs D.-D. Ancion et comp., à Liège, un brevet de perfectionnement, à prendre date le 12 mai 1855, pour des perfectionnements apportés au pistolet revolver, breveté en leur faveur le 16 novembre 1854 ;

19° Au sieur D.-D. Cral, à Liège, un brevet de perfectionnement, à prendre date le 12 mai 1855, pour un perfectionnement à la machine à fabri-

quer les mèches des fusées, brevetée en sa faveur le 26 avril 1855 ;

20° Aux sieurs J. Thonet et P.-J. Crahay, armuriers, à Liège, un brevet d'invention, à prendre date le 12 mai 1855, pour un système de fusil se chargeant par la culasse. (*Monit. du 27 mai 1855.*)

263. — 25 MAI 1855. — *Loi qui accorde un crédit supplémentaire de 1,571,000 fr. au département de la guerre* (1). (*Monit. du 27 mai 1855.*)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du ministère de la guerre, pour l'exercice 1855, est augmenté de la somme de un million cinq cent soixante et onze mille francs (fr. 1,571,000) à répartir sur les articles suivants :

Art. 6. État-major général (litt. D).	fr. 15,000
Art. 12. Traitement et solde de l'infanterie (litt. A et B).	480,000
Art. 14. Traitement et solde de l'artillerie (litt. A).	37,000
Art. 15. Traitement et solde du génie (litt. A et B).	14,000
Art. 22. Pain.	400,000
Art. 25. Fourrages en nature.	500,000
Art. 29. Remonte.	65,000
Art. 34. Traitement et solde de la gendarmerie (litt. B).	60,000
Fr.	1,571,000

Art. 2. Ce crédit sera couvert au moyen de bons du trésor.

Art. 3. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la guerre,
M. GREINDL.

264. — 25 MAI 1855. — *Arrêté royal qui autorise à Scharbeek une loterie composée d'objets d'art, dont le produit sera affecté conformément aux programmes et renseignements suivants :*

1° Que les pétitionnaires organisent une exposition de productions d'artistes anciens et mo-

(1) Présentation à la chambre des représentants le 22 février 1855. — Rapport par M. Manlius. — Discussion et adoption le 15 mai, par 62 voix contre 2 et 4 abstentions.

Rapport au sénat par M. Desmanet de Biesme le 23 mai. — Discussion et adoption le 24, à l'unanimité.